Politique Pharmaceutique Nationale: les officinaux au pied du mur…

Compte Test - 2012-07-16 08:59:00 - Vu sur pharmacie.ma

Le Pr. El Houssaine Louardi, ministre de la santé, a signé le 9 juillet 2012, la décision n°111 portant création d'une Commission Consultative du Médicament et des Produits de Santé (CCMPS). Celle-ci sera composée de représentants de plusieurs départements ministériels, d'établissements publics, d'instances ordinales, de la société civile, des syndicats professionnels et d'associations intervenant dans le secteur du médicament(1).

La CCMPS constituera en son sein des groupes de travail qui seront chargés de trois thèmes: Accessibilité, Qualité et Usage rationnel des médicaments et des produits de santé. Elle se réunira au moins une fois par mois dans le but d'établir des recommandations nécessaires à l'élaboration de la PPN qui sera présentée par le ministre de la santé avant la fin de l'année en cours.La clef de voûte de cette PPN résiderait, selon le Pr. Louardi et ses collaborateurs, dans l'amélioration de l'accès aux soins, notamment l'accès aux médicaments. Ce dernier, est à son tour, tributaire d'une amélioration du pouvoir d'achat des citoyens, de l'élargissement de la couverture médicale et de la baisse desprix des spécialités pharmaceutiques. Seulement, la rémunération du pharmacien d'officine au Maroc est exclusivement liée au prix du médicament, ce qui veut dire que toute baisse de ce prix, sans autres compensations, plongera le pharmacien d'officine, déjà en grandes difficultés, dans une véritable crise.L'augmentation vertigineuse du nombre de pharmaciens, l'effritement de leur monopole et le non respect du circuit légal de distribution des médicaments sont autant de facteurs ayant déjà fragilisé la viabilité économique d'un grand nombre de pharmacies. Ainsi, la conséquence directe de la baisse du chiffre d'affaires (CA) réalisé par les pharmaciens, aussi minime soit-elle, provoquera de grandes difficultés économiques chez les pharmacies à l'équilibre précaire et la faillite des pharmaciens qui sont déjà en difficultés.Aujourd'hui, les pharmaciens attendent de leur ministre de tutelle de prévoir la mise en place de mécanismes permettant de compenser toute éventuelle baisse de leur CA.Pour finir, les représentants des pharmaciens d'officine auront une fois de plus, à choisir entre deux options: la première serait d'adopter, comme par le passé pour« la politique de rupture ». Celle-ci devrait être approuvée, entre autre, par un Conseil Fédéral spécialement convoqué à cet effet. Cette option nécessite une mobilisation des syndicats de pharmaciens et de leurs adhérents et fait prendre à ces derniers le risque de voir la PPN se faire en leur absence, voire à leurs dépens. Quant à la seconde option, elle consisterait à relever le défi de participer activement aux travaux de la CCMPS. Dans ce cas de figure, et pour qu'une minorité n'aie pas à assumer, à elle seule, des choix qui peuvent s'avérer désastreux par la suite, une ou plusieurs réunions s'imposeraient entre les présidents des différentes instances professionnels en présence des personnalités ressource de la profession.Une fois les revendications des professionnels sont clairement définies, les deux présidents devraient mettre les bouchées doubles en se fixant comme objectif minimal d'empêcher que le pharmacien ne soit le seul sacrifié sur l'autel de l'amélioration de l'accès aux soins, car il en va de l'avenir des 12000 pharmaciens d'officine que compte notre pays.Lire la pharmanews n°144